

GRILLES D'ÉVALUATION DU BLOC 1

Carnet de compétences du bloc 1 : Enseignement et animation des activités équestres

Composition du groupe :

Date :

Nom de l'évaluateur :

Nom du stagiaire :

Cavaliers :

Age :

Nombre :

Niveau :

Cavalerie :

Catégorie :

OBJECTIF DE LA SÉANCE

Fondamental dominant :

ENTRETIEN BILAN DE LA SÉANCE

Faire un bilan en fin de séance :

Identification des cavaliers et de leurs actions :

Intégration de la séance dans une progression logique :

Compétences observées par l'évaluateur pour une progression de l'élève/stagiaire :

1) Comportement du stagiaire enseignant

+ ou -

Attitude générale	
Dynamisme Audibilité / ton (langage parasite, « ok », « un peu », « c'est pas mal », etc....)	
Capacité à s'adresser à tous	
Échanges favorisés	
Place par rapport aux exercices	

2) Montoir

+ ou -

Adaptation des équadés au public et à l'objectif de séance	
Situations adaptées au public et aux équadés	

3) Sécurité, gestion du temps

+ ou -

Sécurité passive et active assurée	
Aménagements du milieu sécuritaire et pertinent	
Dosage des efforts physiques des cavaliers et équadés	
Bien-être animal encouragé et pris en compte	
Gestion du temps respecté	

4) Objectif pédagogique de la séance

+ ou -

L'objectif est atteint par la majorité des cavaliers	
Lien et cohérence avec le projet pédagogique	
Consignes claires et précises	
La détente est en cohérence avec le fondamental dominant de la séance	
Corps de la séance en rapport avec l'objectif	
Corrections apportées favorisant les améliorations techniques	
Vocabulaire technique adapté au public présent	
Capacité à adapter sa pédagogie en fonction des actions observées	
Capacité à analyser sa séance	
Commentaires :	

**BLOC 1 - MODALITES
D'ORGANISATION ET DE
VALIDATION DE L'ÉPREUVE
D'INITIATION EQUESTRE**

Conditions d'évaluation :

L'évaluation est réalisée par la lecture par le jury évaluateur d'un dossier réalisé par le candidat et par un entretien avec le candidat et le jury évaluateur.

Le dossier est composé de **15 pages environ** (hors annexes) comprenant :

- Une description succincte de la structure de tutorat
- La présentation de l'animation et son organisation en fonction du public
- La présentation de l'objectif de la séance
- L'analyse du public
- La description des besoins matériels et humains
- La présentation des lieux d'évolution adaptés à l'animation
- La présentation de la cavalerie adaptée à l'animation
- L'adaptation de sa pédagogie en fonction de l'évolution de la séance
- La description des règles de sécurité du public, des tiers et de la cavalerie en fonction de son activité
- La prise en compte du bien-être animal et les actions mise en œuvre pour le faire respecter

Le dossier doit être transmis aux évaluateurs **un mois avant l'entretien** du candidat

L'entretien avec le jury évaluateur est d'une **durée maximale de 10 minutes**.

Le jury évaluateur est composé d'un évaluateur salarié et d'un évaluateur employeur.

Les évaluateurs doivent être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 qui doit figurer soit aux arrêtés de droits acquis, soit dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport permettant l'enseignement des activités équestres.

Les formateurs et les tuteurs ne peuvent être évaluateurs.

Le centre de formation propose une date d'évaluation et un jury évaluateur paritaire à sa CPRE-EE deux mois avant la date prévue de l'épreuve.

Le centre de formation convoque les évaluateurs et leurs frais de déplacement sont à la charge du centre de formation.

Le jury évaluateur doit remplir une seule grille d'évaluation par candidat.

Lorsque le résultat de l'épreuve s'avère « défavorable », le jury évaluateur doit obligatoirement motiver et notifier cette décision.

Le centre de formation transmet la grille d'évaluation du candidat à sa CPRE-EE dans la semaine suivant l'épreuve et la CPRE-EE se charge de la saisie des résultats sur le livret du candidat sur le site www.cpne-ee.org.

Nom et prénom du candidat _____

Numéro du livret _____

Date de l'épreuve _____

Lieu de l'épreuve _____

Région _____

Centre de formation _____

GRILLE 1.1

BLOC 1 – GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE INITIATION - DOSSIER

Compétences évaluées	Critères observables	
- Prendre en compte les caractéristiques du public et de leurs montures pour assurer la sécurité de la séance d'animation équestre.	Présente un document clair et concis	
	Peu de fautes de Français (grammaire/conjugaison)	
	Exprime clairement son choix et ses objectifs	
- Concevoir des situations d'apprentissage collectives permettant une appropriation progressive et en toute sécurité des différentes pratiques équestres.	Connaît la réglementation concernant l'accueil des scolaires, périscolaires, handicapés...	
	Connaît la réglementation concernant la sécurité pour les pratiquants et les tiers.	
- Préparer le déroulement de la séance d'animation équestre en prenant en compte les risques potentiels pour les pratiquants et les tiers.	A fait des recherches personnelles sur le thème choisi	
	Prend en compte les caractéristiques du public de son action	<input type="checkbox"/> Favorable
- Concevoir une animation équestre, en situation d'apprentissage collectif, en veillant à la protection des cavaliers.	Prend en compte le bien-être animal	
	- Mettre en place des actions d'apprentissage de l'équitation à l'aide de mises en situations ludiques.	Propose des situations positives et bienveillantes
- Identifier en situation les risques pour les cavaliers et les tiers dans la mise en œuvre de la séance d'animation équestre.		A repéré les contraintes de la mise en œuvre de l'action
	A prévu des solutions de remplacement	
- Assurer la sécurité des cavaliers et des tiers.	Sait évaluer les coûts de son action et mesurer les gains réels ou potentiels	
	Propose une grille d'évaluation pour l'action	
- Prévoir d'adapter lorsqu'il y a lieu sa pratique au déroulement de la séance d'animation équestre, au comportement des cavaliers et de la cavalerie.	Sait évaluer son projet	
	Propose un programme d'actions ou de contenus futurs autour de son action	Les compétences observées autour de la sécurité doivent être obligatoirement favorables pour l'obtention de l'épreuve

Nom et prénom du candidat _____
Date de l'épreuve _____
Région _____

Numéro du livret _____
Lieu de l'épreuve _____
Centre de formation _____

GRILLE 1.2 BLOC 1 – GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE INITIATION – ENTRETIEN AVEC LES ÉVALUATEURS

Compétences évaluées	Critères observables	
<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les caractéristiques du public et de leurs montures pour assurer la sécurité de la séance d'animation équestre. - Concevoir des situations d'apprentissage collectives permettant une appropriation progressive et en toute sécurité des différentes pratiques équestres. 	<p>Exprime clairement son choix et ses objectifs</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Préparer le déroulement de la séance d'animation équestre en prenant en compte les risques potentiels pour les pratiquants et les tiers. - Concevoir une animation équestre, en situation d'apprentissage collectif, en veillant à la protection des cavaliers. 	<p>À un discours organisé et structuré</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des actions d'apprentissage de l'équitation à l'aide de mises en situations ludiques. - Identifier en situation les risques pour les cavaliers et les tiers dans la mise en œuvre de la séance d'animation équestre. 	<p>Explicite les différentes règles de la législation concernant l'accueil d'un public spécifique (scolaires, périscolaires, handicapés...)</p>	<p><input type="checkbox"/> Défavorable</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité des cavaliers et des tiers. - Prévoir d'adapter lorsqu'il y a lieu sa pratique au déroulement de la séance d'animation équestre, au comportement des cavaliers et de la cavalerie. - Veiller en permanence au bien-être animal. 	<p>Sait évaluer son projet</p>	<p>Les compétences observées autour de la sécurité doivent être obligatoirement favorables pour l'obtention de l'épreuve</p>

**BLOC 1 - MODALITES
D'ORGANISATION ET DE
VALIDATION DE L'ÉPREUVE
D'ANIMATION EN MILIEU
CLOS OU OUVERT**

Conditions d'évaluation :

L'évaluation se fait en situation, chez le formateur ou chez le tuteur du candidat. Le formateur (ou le tuteur) doit être présent.

Le candidat est évalué en condition réelle. Les stagiaires en formation ne sont pas considérés comme descavaliers pouvant servir de public lors de l'évaluation.

L'évaluation comprend l'accueil des cavaliers, la préparation des équidés, l'aménagement de l'espace où se déroule la séance. L'évaluation se termine après l'accompagnement des cavaliers à la fin de la séance.

La séance est obligatoirement une **reprise collective de 4 à 8 cavaliers**. Les cavaliers sont d'un niveau galop 4 maximum. La séance doit être une animation équestre, le candidat doit donc utiliser une pédagogie active et ludique adaptée à l'âge des pratiquants.

Dans un souci d'organisation de l'épreuve, le candidat tire au sort, au moins un mois avant l'évaluation lors d'une certification antérieure en présence des évaluateurs, soit une animation équestre en carrière/manège, soit une animation promenade équestre.

La séance est d'une **durée maximale d'une heure**.

La séance est suivie d'un entretien avec le jury évaluateur **d'une durée maximale de 10 minutes**.

La séance d'animation équestre en carrière/manège se déroule dans un lieu clos et sécurisé.

La séances d'animation promenade équestre se déroule en extérieur. Dans ce cas, l'itinéraire de la promenade devra être connu et le candidat aura lui-même préalablement reconnu son itinéraire. Au moins un évaluateur devra accompagner le candidat lors de la promenade. Les évaluateurs désignent qui parmi eux sera l'évaluateur terrain de l'épreuve.

Le jour de l'évaluation de la séance d'animation équestre en carrière/manège, le candidat doit présenter au jury évaluateur une **fiche de présentation** de la séance dans la continuité de la progression pédagogique des publics, comprenant :

- L'objectif de la séance (à positionner selon la progression des cavaliers : découverte, renforcement, perfectionnement)
- Une brève description du public (nombre, âge, niveau)
- Une brève description de la cavalerie (nombre, niveau, harnachements particuliers)
- Le lieu d'évolution des cavaliers et le matériel utilisé (barres, plots, balles...)
- Le déroulement chronologique de la séance

La séance est découpée en plusieurs phases présentant pour chacune une mise en situation, c'est-à-dire un dispositif et des consignes de réalisation.

- Les observables (c'est-à-dire les moyens de vérification de la réussite de l'exercice proposé)
- Les problèmes rencontrés durant la séance sont analysés

Le jour de l'évaluation de la séance d'animation promenade équestre, le candidat doit présenter au jury évaluateur un dossier préparatoire à la sortie **de 2 à 4 pages**, comprenant :

- L'organisation de la promenade :
 - Les horaires prévus du départ, du retour.
 - L'itinéraire suivi, le nombre de km, les points géodésiques,
 - Les participants (prévision, nombre, profil)
 - La cavalerie (prévision)
 - Le matériel (type de selles, harnachement spécifique...)
- Les points liés à la sécurité :
 - Les traversées de route
 - Les passages délicats
 - Les numéros téléphones utiles...
- Les animations prévues :
 - Les curiosités naturelles
 - L'architecture
 - L'histoire – les petites histoires/légendes
 - La faune
 - La flore....

Les évaluateurs s'assurent de la concordance de la fiche de présentation / du dossier préparatoire avec la réalisation de la séance.

Le jury évaluateur est composé d'un évaluateur salarié et d'un évaluateur employeur. Le jury évaluateur évalue l'animation et l'entretien du candidat.

L'entretien de l'animation promenade équestre est évalué par le jury évaluateur complet (l'évaluateur n'ayant pas participé à la promenade évalue le candidat lors de son entretien).

Les évaluateurs doivent être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 qui doit figurer soit aux arrêtés de droits acquis, soit dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport permettant l'enseignement des activités équestres.

Les formateurs et les tuteurs ne peuvent être évaluateurs.

Le centre de formation propose une date d'évaluation et un jury évaluateur paritaire à sa CPRE-EE deux mois avant la date prévue de l'épreuve.

Le centre de formation convoque les évaluateurs et leurs frais de déplacement sont à la charge du centre de formation.

Le jury évaluateur doit remplir une seule grille d'évaluation par candidat.

Lorsque le résultat de l'épreuve s'avère « défavorable », le jury évaluateur doit obligatoirement motiver et notifier cette décision.

Le centre de formation transmet la grille d'évaluation du candidat à sa CPRE-EE dans la semaine suivant l'épreuve et la CPRE-EE se charge de la saisie des résultats sur le livret du candidat sur le site www.cpne-ee.org.

Nom et prénom du candidat _____

Date de l'épreuve _____

Région _____

Numéro du livret _____

Lieu de l'épreuve _____

Centre de formation _____

GRILLE 1.3 BLOC 1 – GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE ANIMATION EN MILIEU CLOS

Compétences évaluées	Critères observables	
<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les caractéristiques du public et de leurs montures pour assurer la sécurité de la séance d'animation équestre. - Concevoir des situations d'apprentissage collectives permettant une appropriation progressive et en toute sécurité des différentes pratiques équestres. - Préparer le déroulement de la séance d'animation équestre en prenant en compte les risques potentiels pour les pratiquants et les tiers. - Énoncer les règles de sécurité à respecter lors du déroulement de la séance d'animation équestre. - Conduire une animation équestre, en situation d'apprentissage collectif, en veillant à la protection des cavaliers. - Enseigner l'équitation et de faire progresser les cavaliers. - Mettre en place des actions d'apprentissage de l'équitation à l'aide de mises en situations ludiques. - Identifier en situation les risques pour les cavaliers et les tiers dans la mise en œuvre de la séance d'animation équestre. - Assurer la sécurité des cavaliers et des tiers. - Adapter lorsqu'il y a lieu sa pratique au déroulement de la séance d'animation équestre, au comportement des cavaliers et au maintien de la sécurité, selon les conditions de déroulement de l'action : situation normale, incidentaire, accidentelle. - Intervenir ou de porter secours en cas d'incident ou d'accident au cours d'une séance d'animation équestre : prévenir le sur-accident, mobiliser les procédures d'alerte et de secours, porter assistance lorsque cela est possible. - Prendre en compte durant toutes ses actions le cadre réglementaire du bien-être animal - A toujours une attitude bienveillante envers la cavalerie et les cavaliers 	Une fiche de déroulement correspondant aux objectifs de la séance est présentée.	
	Le but et les objectifs de la séance sont expliqués au public.	
	Les consignes de sécurité matérielles dans lesquelles la séance va se dérouler sont vérifiées. *	
	L'application de la sécurité passive concernant l'aire d'évolution (fermeture, état du sol et des barrières), la matériel employé, les équipements (casque, harnachement, matériel pédagogique) est respectée. *	
	Les consignes de sécurité active sont appliquées (montoir, réglage des harnachements et casques). *	
	Le choix des mises en situation pédagogique adapté au niveau des cavaliers, de la cavalerie et de l'environnement (conditions climatiques, conditions environnementales). *	
	Le ton et le vocabulaire utilisé est adapté au public et est toujours bienveillant et positif. *	
	L'animation proposée entraîne une activité dynamique des cavaliers.	
	L'animation proposée permet de développer des gestes d'apprentissage favorisés par une pédagogie par le jeu *	<input type="checkbox"/> Favorable
	Le candidat conserve l'attention de tous ses élèves durant toute la séance	
	L'espace d'évolution des cavaliers est organisé et les changements sont rapides	
	Le degré de fatigue et d'attention des cavaliers est pris en compte par le candidat qui adapte ses exercices. *	<input type="checkbox"/> Défavorable
	Les problèmes des cavaliers sont identifiés et analysés.	
	Des moyens de correction efficace aux problèmes rencontrés par les cavaliers sont apportés.	
	Les moyens de corrections respectent une distance physique suffisante pour garantir l'intimité du cavalier et éviter toute ambiguïté ou interprétation assimilée aux violences sexuelles ou physiques. *	
	Les exercices et les efforts demandés aux équidés sont contrôlés, les récompenses encouragées *	
Le temps de la séance est correctement géré.		
La prise en compte du bien-être animal est permanente sur l'ensemble de la séance (préparation, montoir, séance, retour au calme, retour aux écuries et soins après le travail) *		
L'analyse de la séance et l'évaluation de l'action sont réalistes et pertinents.		
	Les compétences observées autour de la sécurité doivent être obligatoirement favorables pour l'obtention de l'épreuve	

Nom, Prénom, Banc et Signature des évaluateurs

Nom et prénom du candidat _____

Numéro du livret _____

Date de l'épreuve _____

Lieu de l'épreuve _____

Région _____

Centre de formation _____

GRILLE 1.4 BLOC 1 – GRILLE D’EVALUATION DE L’EPREUVE ANIMATION EN MILIEU OUVERT

Compétences évaluées	Critères observables	
<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les caractéristiques du public et de leurs montures pour assurer la sécurité de la séance d’animation équestre. - Concevoir des situations d’apprentissage collectives permettant une appropriation progressive et en toute sécurité des différentes pratiques équestres. - Préparer le déroulement de la séance d’animation équestre en prenant en compte les risques potentiels pour les pratiquants et les tiers. - Énoncer les règles de sécurité à respecter lors du déroulement de la séance d’animation équestre. - Conduire une animation équestre, en situation d’apprentissage collectif, en veillant à la protection des cavaliers. - Enseigner l’équitation et de faire progresser les cavaliers. - Mettre en place des actions d’apprentissage de l’équitation à l’aide de mises en situations ludiques. - Identifier en situation les risques pour les cavaliers et les tiers dans la mise en œuvre de la séance d’animation équestre. - Assurer la sécurité des cavaliers et des tiers. - Adapter lorsqu’il y a lieu sa pratique au déroulement de la séance d’animation équestre, au comportement des cavaliers et au maintien de la sécurité, selon les conditions de déroulement de l’action : situation normale, incidentaire, accidentelle. - Intervenir ou de porter secours en cas d’incident ou d’accident au cours d’une séance d’animation équestre : prévenir le sur-accident, mobiliser les procédures d’alerte et de secours, porter assistance lorsque cela est possible. - Prendre en compte durant toutes ses actions le cadre réglementaire du bien-être animal - A toujours une attitude bienveillante envers la cavalerie et les cavaliers 	Le candidat présente au jury un dossier préparatoire à la sortie équestre	
	Le candidat accueille les cavaliers et les informe sur le déroulement de la promenade	
	Le candidat énonce les consignes de sécurité *	
	Le candidat contrôle le réglage des équipements spécifiques en milieu ouvert des chevaux	
	Le candidat donne des consignes en rapport avec le respect et le bien être équin de la cavalerie	
	Le candidat respecte l’itinéraire choisi et gère le temps de sa séance *	
	Le candidat fait découvrir les particularités spécifiques à l’itinéraire choisi	
	Le candidat intervient à tout manquement à la sécurité des cavaliers *	<input type="checkbox"/> Favorable
	Le candidat règle les allures en fonction du terrain, des pratiquants et de l’état de la cavalerie et du bien-être animal *	
	Le candidat choisi les montures appropriées aux particularités des cavaliers *	<input type="checkbox"/> Défavorable
	Le candidat utilise un vocabulaire adapté au public	
	Le candidat est attentif au comportement de l’ensemble des cavaliers et des équidés	
	Le candidat identifie et analyse les problèmes de ses cavaliers et des équidés	
	Le candidat prévient et gère les éventuels conflits ou imprévus, il fait respecter le bien-être animal *	
Le candidat connaît et respecte les règles du code de la route *		
Le candidat est capable d’effectuer une analyse réaliste et pertinente de sa séance *	Les compétences observées autour de la sécurité doivent être obligatoirement favorables pour l’obtention de l’épreuve	

Nom, Prénom, Banc et Signature des évaluateurs

**BLOC 1 - MODALITES
D'ORGANISATION ET DE
VALIDATION DE L'ÉPREUVE DE
PERFECTIONNEMENT EQUESTRE**

Conditions d'évaluation :

L'évaluation se fait en situation, chez le formateur ou chez le tuteur du candidat. Le formateur (ou le tuteur) doit être présent.

Le candidat est évalué en condition réelle. Les stagiaires en formation ne sont pas considérés comme descavaliers pouvant servir de public lors de l'évaluation.

L'évaluation comprend l'accueil des cavaliers, la préparation des équidés, l'aménagement de l'espace où se déroule la séance. L'évaluation se termine après l'accompagnement des cavaliers à la fin de la séance.

La séance est obligatoirement une **reprise collective de 8 cavaliers maximum**. Les cavaliers sont au **minimum d'un niveau galop 5** (et d'un niveau inférieur à celui du candidat). La séance doit être un perfectionnement équestre, le candidat doit donc utiliser une pédagogie permettant la réussite et la progression technique des cavaliers

La séance est d'une **durée maximale d'une heure**.

La séance est suivie d'un entretien avec le jury évaluateur d'une **durée maximale de 10 minutes**.

Le jour de l'évaluation, le candidat doit présenter au jury évaluateur un ensemble de fiches de déroulement de séances constitutif du plan de formation lié à la progression des cavaliers encadrés de niveau galop 5 à 7.

Cet ensemble comporte un **minimum de 15 fiches**, au **minimum 6 sur un thème « obstacle »** au **minimum 6 sur un thème « dressage »** et au **minimum 3 sur un thème « cross »**.

Chaque fiche est constituée de :

- L'objectif de la séance (à positionner selon la progression des cavaliers : découverte, renforcement, perfectionnement)
- La place de la séance dans le plan de formation des cavaliers
- Une brève description du public (nombre, âge, niveau)
- Une brève description de la cavalerie (nombre, niveau, harnachements particuliers)
- Le lieu d'évolution des cavaliers et le matériel utilisé (barres, plots...)
- Le déroulement chronologique de la séance :

La séance est découpée en plusieurs phases présentant pour chacune une mise en situation, c'est-à-dire un dispositif et des consignes de réalisation.

- Les observables (c'est-à-dire les moyens de vérification de la réussite de l'exercice proposé)

Le jury choisi dans l'ensemble de fiches présenté par le candidat la séance qui sera réalisée pour l'évaluation.
À partir de 3 élèves évalués, une fiche par discipline olympique doit être obligatoirement présentée durant la session d'évaluation.

Le jury évaluateur est composé d'un évaluateur salarié et d'un évaluateur employeur. Le jury évaluateur évalue la séance de perfectionnement équestre et l'entretien du candidat.

Les évaluateurs doivent être titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 qui doit figurer soit aux arrêtés de droits acquis, soit dans l'annexe II-1 en application de l'article L212-1 du code du sport permettant l'enseignement des activités équestres.

Les formateurs et les tuteurs ne peuvent être évaluateurs.

Le centre de formation propose une date d'évaluation et un jury évaluateur paritaire à sa CPRE-EE deux mois avant la date prévue de l'épreuve.

Le centre de formation convoque les évaluateurs et leurs frais de déplacement sont à la charge du centre de formation.

Le jury évaluateur doit remplir une seule grille d'évaluation par candidat.

Lorsque le résultat de l'épreuve s'avère « défavorable », le jury évaluateur doit obligatoirement motiver et notifier cette décision.

Le centre de formation transmet la grille d'évaluation de le candidat à sa CPRE-EE dans la semaine suivant l'épreuve et la CPRE-EE se charge de la saisie des résultats sur le livret du candidat sur le site www.cpne-ee.org.

Nom et prénom du candidat _____
Date de l'épreuve _____
Région _____

Numéro du livret _____
Lieu de l'épreuve _____
Centre de formation _____

GRILLE 1.5 BLOC 1 – GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE PERFECTIONNEMENT ÉQUESTRE

Compétences évaluées	Critères observables	
<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les caractéristiques du public et de leurs montures pour assurer la sécurité de la séance de perfectionnement équestre. - Concevoir des situations d'apprentissage individuelles ou collectives permettant une appropriation progressive et en toute sécurité des différentes pratiques équestres. - Préparer le déroulement de la séance de perfectionnement équestre ou en prenant en compte les risques potentiels pour les cavaliers et les tiers. - Conduire une action de perfectionnement équestre, en situation d'apprentissage collectif, en veillant à la protection des cavaliers et de la cavalerie. - Enseigner l'équitation et faire progresser les cavaliers. - Mettre en place des actions de perfectionnement en équitation à l'aide de mises en situations compétitives. - Intervenir ou de porter secours en cas d'incident ou d'accident : prévenir le sur-accident, mobiliser les procédures d'alerte et de secours, porter assistance lorsque cela est possible. - Prendre en compte durant toutes ses actions le cadre réglementaire du bien-être animal - A toujours une attitude bienveillante envers la cavalerie et les cavaliers - Énoncer les règles de sécurité à respecter lors du déroulement de la séance de perfectionnement équestre. - Identifier en situation les risques pour les cavaliers et les tiers dans la mise en œuvre de l'activité. - Assurer la sécurité des cavaliers et des tiers. - Adapter lorsqu'il y a lieu sa pratique au déroulement de la séance de perfectionnement équestre, au comportement des cavaliers et au maintien de la sécurité, selon les conditions de déroulement de l'action : situation normale, incidente, accidentelle. 	Une fiche de déroulement correspondant aux objectifs de la séance est présentée.	
	L'objectif de la séance est clairement défini et expliqués au public, les mises en situation pédagogique correspondent à l'objectif annoncé et les observables sont identifiés.	
	Les consignes de sécurité matérielles dans lesquelles la séance va se dérouler sont vérifiées.	
	L'application de la sécurité passive concernant l'aire d'évolution (fermeture, état du sol et des barrières), la matériel employé, les équipements (casque, harnachement, matériel pédagogique) est respectée.	
	Les consignes de sécurité active sont appliquées (montoir, réglage des harnachements et casques).	
	La détente est en rapport avec l'objectif de séance et le fondamental dominant.	
	Le choix des mises en situation pédagogique adapté à la réussite des objectifs, au niveau des cavaliers, de la cavalerie et de l'environnement (conditions climatiques, conditions environnementales).	
	Le ton et le vocabulaire utilisé est adapté au public et est toujours bienveillant et positif.	
	Le candidat conserve l'attention de tous ses élèves durant toute la séance.	<input type="checkbox"/> Favorable
	L'espace d'évolution des cavaliers est organisé et les changements sont rapides.	
	Le degré de fatigue et d'attention des cavaliers est pris en compte par le candidat qui adapte ses exercices.	
	Les problèmes des cavaliers sont identifiés, analysés et résolus par un apport technique ciblé et réalisable individuellement et collectivement.	<input type="checkbox"/> Défavorable
	Des moyens de correction techniques et les mises en situation sont proposés et entraînent une amélioration.	
	Les objectifs de séance sont atteints par la majorité des cavaliers.	
	Les moyens de corrections respectent une distance physique suffisante pour garantir l'intimité du cavalier et éviter toute ambiguïté ou interprétation assimilée aux violences sexuelles ou physiques.	
Les exercices et les efforts demandés aux équidés sont contrôlés, les récompenses encouragées.		
Le temps de la séance est correctement géré.		
La prise en compte du bien-être animal est permanente sur l'ensemble de la séance (préparation, montoir, séance, retour au calme, retour aux écuries et soins après le travail).		
L'analyse de la séance et l'évaluation de l'action sont réalistes et pertinents.	Les compétences observées autour de la sécurité doivent être obligatoirement favorables pour l'obtention de l'épreuve	
L'objectif est inscrit dans un cycle de progression technique.		

Nom, Prénom, Banc et Signature des évaluateurs